

## Décision modificative N°3 2019

### ■ Session du 15/10/2019

### ■ Avis présenté par Mme Anne BLANCHE, Rapporteuse générale du Budget, au nom de la Commission « Finances - Prospective »

*Entendues les interventions de Daniel LAIDIN (Chambre des métiers), Xavier GUILLAUMA (CFDT), Raymond DOIZON (CCI), Yvic KERGROAC'H (CGT), Anne-Francoise HALOUZE (U2P), Florence LACAZE (CRAJEP).*

*Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale ».*

**82 votants. Adopté par 80 pour, 2 abstentions, 0 contre.**

## Préambule

---

La décision modificative n°3 (DM3) pour 2019 est sans impact sur le niveau d'épargne nette et le recours à l'emprunt tels que prévus dans le Budget Primitif modifié en mars (DM1) et en juin 2019 (BS).

Les principales priorités de la Région qui sous-tendent cette DM3 sont principalement :

- Le soutien à la jeunesse (lycéens, étudiants, orientation) ;
- Le renforcement de l'action en faveur de la transition écologique ;
- Le soutien à l'économie et à l'emploi ;
- Le renforcement de l'équilibre territorial ;
- Le respect de la trajectoire financière et la préservation du cap budgétaire qu'elle avait fixée.

Ces priorités se traduisent par :

- des autorisations de programme (AP) pour 5,09 M€ et des autorisations d'engagement (AE) pour 4,84 M€ ;
- des crédits de paiement (CP) de fonctionnement en hausse de 15,62 M€ ;
- des recettes de fonctionnement supplémentaires de 15,67 M€.

Les différentes commissions du CESER ont procédé à l'analyse et aux commentaires des modifications prévues pour 2019 au regard de la documentation mise à disposition par la Région.

# 1. Synthèse

Comme indiqué en préambule, la Décision Modificative N°3 est sans impact sur les équilibres budgétaires proposés dans le Budget Primitif 2019. A l'issue de la DM3, les principaux agrégats sont les suivants :

	CA 2018	DM3 2019	CA 2019 (1)
<b>Epargne brute</b>	279,60	261,65	288,50
<b>Epargne nette</b>	147,20	131,65	158,30
<b>Dépenses d'investissement</b>	541,80	639,64	592,40
<i>dont politiques publiques</i>	<i>451,20</i>	<i>495,10</i>	<i>450,00</i>

(1) affiché dans le rapport sur les OB 2020

Les projections à fin 2019 telles que présentées à l'issue de la DM3 sont établies sur une hypothèse de taux d'exécution du budget à 100% alors qu'il se situe habituellement autour de 96-97%. C'est la raison pour laquelle, les projections affichées à la même échéance (31/12/2019) dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2020 présentent une épargne brute et nette en amélioration de près de 27 M€.

Le CESER note que si plusieurs priorités se traduisent en effet dans la DM3 pour 2019, d'autres ne trouveront leur traduction financière en tout ou partie que postérieurement au 31 décembre 2019 :

- c'est le cas du soutien à la jeunesse (lycéens, étudiants, orientation), qui sera abondé de 3,25 M€ sur la période 2020-2022. La DM3 enregistre cependant sur ce point des crédits de paiement de 0,83 M€ au titre de l'informatisation des lycées et une autorisation d'engagement de 0,1 M€ au titre des actions éducatives ligériennes des apprentis et des lycéens ;
- c'est aussi le cas de l'action en faveur de la transition écologique. Les engagements au titre du plan filière bois qui sera présenté à la prochaine séance plénière de la Région d'un montant de 12,9 M€ portent sur la période 2019-2024. La DM3 enregistre à ce titre des autorisations de programmes (AP) pour 0,52 M€ qui portent les engagements déjà inscrits dans le budget 2019 à 6,9 M€.

Le montant des dépenses d'investissement à l'issue de la DM3 est identique à celui affiché au BS (495,1M€) alors que la région projette un montant de 450 M€ (compte administratif projeté dans le rapport d'orientations budgétaires). Pour mémoire le compte administratif 2018 affichait un taux d'exécution de 93,3%.

La Région présente en même temps que les modifications du BP 2019, l'avancement de ses travaux réalisés dans le cadre de la préparation de la certification des comptes depuis 2016. Comme déjà signalé dans l'avis du CESER du 18 juin dernier à l'occasion de ses travaux sur le Budget supplémentaire 2019, le cycle sur lequel la Région avait la plus grande marge de progression était celui des actifs incorporels et corporels. Les actions menées, sans impact budgétaire, ont permis :

- de réduire considérablement l'écart entre les inventaires des immobilisations tenus par les services de la Région d'une part et la paierie d'autre part ;
- d'imputer définitivement en comptabilité des constructions qui avaient été maintenues à tort en « immobilisations en cours » pour 654 M€ ;
- d'aligner les dates de début d'amortissement avec les dates de mise en service ;
- de démarrer un inventaire physique des immobilisations.

Ces actions ont conduit la Région à comptabiliser un rattrapage d'amortissement significatif estimé à 852 M€ au 20 septembre 2019, ce montant sera encore ajusté d'ici le 31 décembre 2019.

Il restera encore à la Région à finaliser la justification de la valeur de ses actifs significatifs (lycées en particulier) et à intégrer les biens liés au transfert de la compétence transport (gares routières, abris-bus, véhicules,...).

Le CESER souligne les effets vertueux de l'expérimentation de la certification des comptes qui permettent de répondre aux critiques formulées à la fois par la Chambre Régionale des Comptes<sup>1</sup> et la Cour des Comptes<sup>2</sup> sur la qualité de l'information comptable.

---

<sup>1</sup> Rapport du 20 mars 2019

<sup>2</sup> Rapport de septembre 2019

## 2. Les principaux éléments budgétaires et financiers

### 2.1. L'équilibre budgétaire

Les ajustements réalisés en dépenses et en recettes ne modifient pas l'équilibre budgétaire :

En M€	CA 2018	BP 2019	BS 2019	DM3 2019	TOTAL
<b>Recettes de fonctionnement</b>	1 357,80	1 395,47	10,69	15,67	1 421,83
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	1 078,20	1 141,56	3,00	15,62	1 160,18
<b>= Epargne brute prévisionnelle</b>	279,60	253,91	7,69	0,05	261,65
<b>- Amortissement de la dette</b>	132,40	130,00	-		130,00
<b>= Epargne nette</b>	147,20	123,91	7,69	0,05	131,65

#### *L'emprunt d'équilibre prévisionnel*

En M€		CA 2018	BP 2019	BS 2019	DM3 2019	TOTAL
Epargne nette	A	147,20	123,91	7,69	0,05	131,65
Recettes d'investissement	B	218,40	253,51	12,65	-	266,16
Dépenses d'investissement hors dette	C	541,80	617,34	22,30	-	639,64
- dont Fonds européens		90,60	144,50		-	144,50
- dépenses hors dette et fonds européens		451,20	472,84	22,30	-	495,14
Variation du Besoin en Fond de Roulement	D	4,20				
Excédent global de clôture 2017	E			32,32		32,32
<b>= Emprunt d'équilibre de l'exercice</b>	<b>F = C-A-B-D-E</b>	<b>172,00</b>	<b>239,92</b>	<b>- 30,36</b>	<b>- 0,05</b>	<b>209,51</b>

Il y a lieu de souligner que les dépenses d'investissement s'élèvent à l'issue de la DM3 à un peu plus de 495 M€, soit un montant supérieur de près de 44 M€ aux dépenses d'investissement de 2018 et supérieur à celui prévu dans le Document d'Orientations Budgétaires pour 2019 qui affichait un montant de 450 M€, ainsi qu'à la projection prévue à fin 2019 telle qu'affichée dans celui de 2020.

## 2.2. Les recettes

Il convient de rappeler qu'en dehors de la taxe sur les cartes grises, la Région n'a pas de pouvoir de taux, lesquels sont fixés au plan national.

Recettes en M€	CA 2018	BP 2019	BS 2019	DM3 2019	TOTAL
Fonctionnement	1 357,80	1 395,47	10,69	15,67	1 421,83
Investissement	218,40	253,51	12,65	-	266,16

Les principales évolutions de recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Recettes de fonctionnement en M€	DM3 2019	Global 2019 voté (en M€)
<b>Recettes fiscales</b>	<b>3,76</b>	<b>1 266,79</b>
TICPE Fraction	3,82	157,00
TIPCE Modulation	0,37	42,50
Autres	- 0,44	45,52
<b>Concours financiers de l'Etat</b>	<b>0,15</b>	<b>35,31</b>
Compensation Exonérations fiscales	0,15	5,43
<b>FCTVA</b>	<b>0,16</b>	<b>18,54</b>
Fonds de compensation pour la TVA	0,16	0,54
<b>Recettes associées aux participations</b>	<b>5,38</b>	<b>45,86</b>
Compte Personnel de Formation	4,06	4,25
Participations autres organismes	0,77	0,79
Saumur Agglo campus	0,52	0,52
Autres	0,03	0,812,2
<b>Gestion des fonds structurels européens</b>	<b>3,02</b>	<b>13,78</b>
<b>Recettes exceptionnelles</b>	<b>2,80</b>	<b>9,50</b>
Clôture de convention formation professionnelle	2,67	2,67
Bilan convention TER	0,13	1,13
<b>Opérations financières</b>	<b>0,40</b>	<b>2,16</b>
Intérêts négatifs à percevoir	0,40	0,53
<b>TOTAL</b>	<b>15,66</b>	

Elles concernent principalement :

- La TICPE régionale, portée à un montant identique à celui de 2018 (157 M€ pour la TICPE part fraction et 42,5 M€ part modulation) compte tenu des consommations de carburants observées sur les 7 premiers mois de 2019 ;
- Le solde de la convention avec le FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) pour 4,06 M€ ;
- Le montant attendu de l'Etat au titre du premier acompte pour le financement du dispositif 10 000 accompagnements de PME vers le futur pour un montant de 0,77 M€ ;
- Les remboursements du FSE (Fonds Social Européen) pour 3 ,02 M€ au titre de dépenses payées au cours d'exercices précédents ;
- Une recette exceptionnelle au titre de la clôture de plusieurs conventions de gestion de dispositifs anciens de formation professionnelle continue à recevoir de l'ASP (Agence de Services de Paiement) pour un montant de 2,67 M€.

## 2.3. Les dépenses d'investissement

Aucun crédit de paiement d'investissement supplémentaire dans la DM3 :

Investissements en M€	BP 2019	BS 2019	DM3 2019	Total voté 2019
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	177,33	0,02	-	177,35
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	105,52	13,25	-	118,77
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	21,33	5,00	-	26,33
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	96,88	-	-	96,88
Transports, mobilité, infrastructures	115,78	4,28	-	120,06
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	75,78	-	-	75,78
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	26,61	0,03	-	26,64
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	128,12	0,27	-	127,85
<b>Total</b>	<b>747,35</b>	<b>22,31</b>	<b>-</b>	<b>769,66</b>

Le montant de 769,66 M€ s'analyse en :

- Remboursement de la dette : 130 M€
- Fonds européens : 144,5 M€
- Politiques publiques : 495,1 M€

## 2.4. Les dépenses de fonctionnement

Les évolutions de dépenses fonctionnement sont les suivantes :

Fonctionnement en M€	BP 2019	BS 2019	DM3 2019	Total voté 2019
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	289,71	0,53	11,55	301,79
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	33,28	1,80	-	35,08
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	316,48	0,10	2,77	319,15
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	86,82	-	1,30	88,12
Transports, mobilité, infrastructures	372,23	0,15	-	372,08
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	8,77	-	-	8,77
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	30,28	0,65	-	30,93
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	4,00	0,27	0,01	4,28
<b>Total</b>	<b>1 141,57</b>	<b>3,00</b>	<b>15,63</b>	<b>1 160,20</b>

La hausse des crédits de fonctionnement résulte principalement :

- de l'inscription d'une contribution supplémentaire de la Région au fonds de péréquation de la CVAE de 10,58 M€, compensant les évolutions moins dynamiques dans d'autres régions. Les services de l'Etat ont notifié à la Région le 12 juillet dernier le montant de sa contribution pour 2019, soit un montant total de 15,4 M€, alors que seulement 3,8 M€ avaient été prévus au BP 2019. La hausse de la contribution de la Région à ce fonds de péréquation est corrélée au dynamisme économique du territoire, la CVAE étant acquittée sur la valeur ajoutée produite par des entreprises ligériennes. La Région n'est pas en mesure d'anticiper avec précision le niveau de sa contribution à ce fonds. Celui-ci dépendant de la CVAE collectées par les autres régions.
- d'une provision constituée pour faire face au risque de non recouvrement de sommes dues par 7 entreprises aidées par la Région pour un montant de 1,47 M€ sur la base des informations transmises par la paie régionale.
- de 2,77 M€ de crédits de paiement liés à la politique en matière d'apprentissage (aides aux employeurs d'apprentis...);
- du soutien à l'informatisation et au plan d'entretien et de maintenance des lycées qui se traduit respectivement par des crédits de paiement supplémentaires de 0,8 M€ et 0,5 M€.



### 3. Les ajustements prévus sur les politiques publiques

#### 3.1. Les autorisations de programme (AP)

Autorisations de programme (AP) en M€	BP 2019	DM1 + BS 2019	DM3 2019	Total voté 2019
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	65,75	-	-	65,75
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	108,81	11,09	-	119,90
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	18,73	2,80	-	21,53
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	77,81	1,15	-	78,96
Transports, mobilité, infrastructures	114,83	47,38	-	162,21
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	68,71	2,90	4,62	76,23
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	21,90	3,83	-	25,73
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	29,65	0,48	0,47	30,60
<b>Total</b>	<b>506,19</b>	<b>69,63</b>	<b>5,09</b>	<b>580,91</b>

Les autorisations de programme concernent principalement :

- Le renforcement de l'équilibre territorial avec une dotation supplémentaire de 4 M€ au FRDC (Fonds Régional de Développement des Communes) pour financer des projets de territoires dans le cadre du pacte de ruralité.
- Le plan régional d'accès à la santé avec le soutien de la création de maisons de santé pluri-professionnelles et le déploiement d'un réseau de télémédecine au Mans pour 0,62 M€.
- Le plan régional pour la filière bois pour 0,52 M€ et la filière aquacole pour 0,1M€. En revanche, une annulation d'autorisation de 0,15M€ concerne la valorisation des produits halieutiques.

### 3.2. Les autorisations d'engagement (AE)

Autorisations d'engagement (AE) en M€	BP 2019	DM1 + BS 2019	DM3 2019	Total voté 2019
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	7,22	1,40	- 1,40	7,22
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	35,33	13,85	-	49,18
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	260,14	4,83	3,03	267,99
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	97,95	-	1,90	99,85
Transports, mobilité, infrastructures	369,00	-	1,00	370,00
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	9,48	-	0,20	9,68
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	30,97	1,55	0,11	32,63
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	4,18	2,68	-	6,86
<b>Total</b>	<b>814,27</b>	<b>24,31</b>	<b>4,83</b>	<b>843,41</b>

Les principales évolutions s'analysent comme suit :

- Dans le BS 2019, la Région avait inscrit 1,4 M€ d'autorisations d'engagement pour la mise à jour des Diagnostics Techniques Amiante, la mise en œuvre de la nouvelle réglementation relative à la prévention du risque d'exposition au Radon, et le déploiement de la démarche de contrôle de la Qualité de l'Air Intérieur dans les bâtiments régionaux. Cet autorisation est désaffectée dans la DM3 pour, corrélativement, inscrire une dotation équivalente sur le "Plan d'entretien et de maintenance dans les lycées", considérant que les bâtiments régionaux concernés relèvent majoritairement du patrimoine scolaire et que les actions considérées relèvent des actions de suivi bâtiminaire réglementaire préventif ;
- 1,5 M€ au titre de la consolidation financière de plusieurs CFA ;
- L'ajustement de la convention financière avec Pôle Emploi se traduit par un complément d'AE de 3,26 M€ pour financer 522 formations d'adaptation supplémentaires partiellement compensé par des redéploiements (désaffectation de visa sanitaire et social, d'ingénierie et études) ;
- Une AE destinée à couvrir le litige opposant la Région avec une entreprise dans le cadre du chantier du lycée Honoré d'Estienne d'Orves à Carquefou pour un montant de 0,4M€.

### 3.3. Les observations par politiques publiques

#### Commission 2 santé-social

##### *Les autorisations de programme (investissement)*

		BP 2019	DM1+BS	DM3	DM3/BS	Total 2019	Total 2019/BP
<b>Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche</b>							
355	Etablissements d'enseignement et vie étudiante						
<b>Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche</b>							
430	Logement/efficacité énergétique	10 500 000				10 500 000	
188	Santé publique, vieillissement et politique	1 500 000	1 000 000	620 000	41,33%	3 120 000	108,00%
<b>Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion</b>							
323	Actions éducatives						
373	Invest sanitaire et social	2 929 000				2 929 000	
522	Conditions de vie des apprenants						
524	Région Formation - Visa sanitaire et social						
<b>Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme</b>							
338	Aides sociales	50 000				50 000	
<b>Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités</b>							
376	Vie asso, égalité homme-femme, bénévolat et précarité	100 000	35 000			135 000	35,00%
388	Autonomie des jeunes						

##### *Les autorisations d'engagement (fonctionnement)*

		BP 2019	DM1+BS	DM3	DM3/BS	Total 2019	Total 2019/BP
<b>Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche</b>							
355	Etablissements d'enseignement et vie étudiante	1 200 000				1 200 000	
<b>Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche</b>							
430	Logement/efficacité énergétique	676 000				676 000	
188	Santé publique, vieillissement et politique	2 017 000				2 017 000	
<b>Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion</b>							
323	Actions éducatives	1 700 000				1 700 000	
373	Invest sanitaire et social						
522	Conditions de vie des apprenants	43 928 000		1 158 053	2,64%	45 086 053	2,64%
524	Région Formation - Visa sanitaire et social	42 347 238				42 347 238	
<b>Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme</b>							
338	Aides sociales	16 624 894				16 624 894	
<b>Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités</b>							
376	Vie asso, égalité homme-femme, bénévolat et précarité	1 150 000	-35 000			1 115 000	-3,04%
388	Autonomie des jeunes	2 470 000				2 470 000	

##### *Les crédits de paiement d'investissement*

Pas d'évolution des crédits de paiement sur la partie investissement

## Les crédits de paiement de fonctionnement

		BP 2019	DM1+BS	DM3	DM3/BS	Total 2019	Total 2019/BP
<b>Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche</b>							
355	Etablissements d'enseignement et vie étudiante	1 667 428		0	0,00%	1 667 428	0,00%
<b>Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement</b>							
430	Logement/efficacité énergétique	605 000	0	0	0,00%	605 000	0,00%
188	Santé, vieillissement, handicap	1 957 000	0	0	0,00%	1 957 000	0,00%
<b>Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion</b>							
323	Actions éducatives	1 795 000		0	0,00%	1 795 000	0,00%
373	Invest sanitaire et social			0		0	
522	Conditions de vie des apprenants	44 777 409		0	0,00%	44 777 409	0,00%
524	Formation - Visa sanitaire et social	42 554 738		-265 904	-0,62%	42 288 834	-0,62%
<b>Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme</b>							
338	Aides sociales	7 216 470		0	0,00%	7 216 470	0,00%
<b>Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités</b>							
376	Vie asso, égalité homme-femme, bénévolat et précarité	1 150 000	-35 000	0	0,00%	1 115 000	-3,04%
388	Autonomie des jeunes	2 470 000		0	0,00%	2 470 000	0,00%

Les autorisations de programme de 620 000€ dégagées pour la mise en œuvre du Plan Régional d'Accès à la Santé, offrent la possibilité d'apporter des réponses à la pénurie de médecins généralistes sur certains territoires en adaptant les solutions aux réalités des territoires en lien avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) : MSP, centres de santé, télémédecine...

Pour le CESER, ces engagements doivent permettre le développement des coopérations entre professionnels de santé pour améliorer l'accès aux soins pour tous, notamment pour ceux qui sont non programmés et améliorer ainsi la situation des services d'urgences.

### Le rapport égalité Femmes/Hommes

Le CESER souligne l'important travail réalisé à travers ce nouveau rapport tant sur le fond que sur la forme - un vrai document ressources pour la collectivité.

Nous pouvons également souligner l'intégration de certaines observations émises par les membres du CESER sur le rapport 2018, dont :

- la valorisation des orientations et actions soutenues par le Conseil Régional visant à réduire les inégalités FH à travers l'ensemble de la politique régionale et sa déclinaison par direction transversalité.
- l'évolution significative du budget alloué à cette politique Egalité FH et Violences faites aux femmes : de 190 000 Euros en 2017 à 350 000 Euros en 2019.
- le soutien à des actions locales voire expérimentales au-delà du soutien aux réseaux historiques.

Nous retiendrons que le Conseil régional souhaite privilégier des thématiques prioritaires dans une démarche "pragmatique et réaliste".

Nous soulignons l'intérêt de poursuivre et de développer « l'entrepreneuriat au féminin ».

En ce qui concerne le rapport interne de situation comparée FH de la collectivité, plusieurs pistes de progrès ont été intégrées afin de réduire les inégalités FH constatées en 2017 et leurs impacts se font sensiblement sentir. Il reste une marche à franchir notamment sur les cadres A et les catégories C.

## Commission n°3 « Economie - Emploi - Recherche – Innovation »

### Les autorisations de programme (investissement)

AP		BP 2019	DM1+BS	DM3	DM3/BS	Total 2019	Total 2019/BP
Entreprise, développement international, to		108 807 000	11 094 400			119 901 400	10,20%
166	Internationalisation de l'économie	3 300 000				3 300 000	
510	Appui à la performance /conseil	2 751 630	-1 000 000	-400 000	-14,54%	1 351 630	-50,88%
511	Soutien à l'investissement et l'emploi	31 259 010	14 674 000			45 933 010	46,94%
	Soutien création/transmission d'entreprises	2 460 000				2 460 000	
514	Economie résidentielle	2 710 000				2 710 000	
516	Animation économique						
517	Croissance bleue et croissance numérique	7 770 000	-2 464 800			5 305 200	-31,72%
518	Soutien à l'innovation	16 540 000				16 540 000	
519	Rayonnement à l'international	500 000				500 000	
304	Programmes de recherche régionaux et interrégionaux	10 400 000				10 400 000	
431	Tourisme	7 002 600	-114 800			6 887 800	-1,64%
512	Soutien aux transitions	2 700 000		400 000	14,81%	3 100 000	14,81%
1400	Grands équipements de recherche	6 907 000				6 907 000	
	Accueil de chercheurs, ouverture internationale	200 000				200 000	
1402							
1405	Rayonnement de la science						
38	Aide à la mobilité sortante						
	Etablissements d'enseignement et vie étudiante						
355							
	Investissements immobiliers et équipements pédagogiques	12 500 000				12 500 000	
357							
246	Grand Port Maritime de NSN	1 806 760				1 806 760	
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et		29 650 000	481 576			30 131 576	
	Alimentation, entreprises agroalimentaires et qualités	10 000 000	1 096 260			11 096 260	10,96%
113							
192	Pêche maritime	265 000				265 000	
193	Aquaculture	800 000		100 000	12,50%	900 000	12,50%
310	Agriculture et développement durable	12 930 000				12 930 000	
520	Valorisation des produits halieutiques	1 455 000	-87 500	-150 000	-10,31%	1 217 500	-16,32%
	Economie de proximité, alimentation et territoire	4 200 000	-527 184	520 000	12,38%	4 192 816	-0,17%
114							

### 512 Soutien aux transitions

Il s'agit d'une aide aux entreprises pour l'acquisition de solutions numériques. Le montant de 2 700 K€ étant jugé insuffisant, une enveloppe complémentaire de 400 K€ est estimée nécessaire. Une nouvelle action RH n'a pas rencontré le nombre de bénéficiaires estimé a priori. Cette moindre consommation, à hauteur de 400 K€, permet de compenser le besoin nécessaire pour l'aide aux solutions numériques.

**Selon les estimations de la Région, une enveloppe de 400 K€ en autorisations de programme est nécessaire**

## 193 Aquaculture

Une dotation de 100 000 euros d'autorisations de programme abonde le poste 193 Aquaculture. **Le CESER souhaite attirer l'attention sur le maintien du soutien à la filière pêche au-delà de la filière aquacole.**

## 114 Economie de proximité et relations agriculture, alimentation et territoire

Dotation de 520 000 euros d'autorisations de programme sur la filière bois : **ces dotations complémentaires s'inscrivent sur un secteur d'activité important et le CESER approuve le soutien qui lui est apporté par la Région.**

### Les autorisations d'engagement (fonctionnement)

AE		BP	DM1+BS	DM3	DM3/BS	Total 2019	Total 2019/BP
<b>Entreprise, développement international, tourisme</b>		<b>35 329 000</b>	<b>13 849 100</b>			<b>49 178 100</b>	<b>39,20%</b>
166	Internationalisation de l'économie	1 750 000	200 000			1 950 000	11,43%
510	Appui à la performance /conseil		1 000 000	-200 000		800 000	
511	Soutien à l'investissement et l'emploi						
513	Soutien création/transmission d'entreprises	680 000	-4 500			675 500	-0,66%
514	Economie résidentielle	180 000	1 063 500	800 000	444,44%	2 043 500	1035,28%
516	Animation économique	15 619 040	325 000	295 000	1,89%	16 239 040	3,97%
517	Croissance bleue et croissance numérique	1 998 968	3 884 800	-330 000	-16,51%	5 553 768	177,83%
518	Soutien à l'innovation	1 228 600	6 500 000	-550 000	-44,77%	7 178 600	484,29%
519	Rayonnement à l'international	760 000	700 000			1 460 000	92,11%
304	Programmes de recherche régionaux et interrégionaux	1 520 000				1 520 000	
431	Tourisme	128 392	164 800	25 000	19,47%	318 192	147,83%
512	Soutien aux transitions	625 000	15 500			640 500	2,48%
1400	Grands équipements de recherche	120 000				120 000	
1402	Accueil de chercheurs, ouverture internationale	4 886 000				4 886 000	
1405	Rayonnement de la science	1 550 000				1 550 000	
38	Aide à la mobilité sortante	2 933 000				2 933 000	
355	Etablissements d'enseignement et vie étudiante	1 200 000				1 200 000	
357	Investissements immobiliers et équipements pédagogiques	110 000				110 000	
246	Grand Port Maritime de NSN	40 000		-40 000	-100,00%		-100,00%
<b>Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer</b>		<b>4 180 000</b>	<b>2 682 924</b>			<b>6 862 924</b>	
113	Alimentation, entreprises agroalimentaires et qualités	1 300 000	263 740	-78 000	-6,00%	1 485 740	14,29%
192	Pêche maritime	16 000				16 000	
193	Aquaculture						
310	Agriculture et développement durable	1 030 000	1 740 000	22 000	2,14%	2 792 000	171,07%
520	Valorisation des produits halieutiques	434 000	152 000			586 000	35,02%
114	Economie de proximité, alimentation et territoire	1 400 000	527 184	56 000	4,00%	1 983 184	41,66%

Les autorisations d'engagement supplémentaires (programme commerce du futur et animation économique) sont compensées par un transfert d'AE provenant de différents postes.

**L'action principale (516 – économie résidentielle) est initiée en faveur du commerce et de l'artisanat (petites entreprises indépendantes, hors réseaux structurés).** Elle repose sur la CCIR (Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale) et sur la CMAR (Chambre de Métiers et de l'Artisanat régionale) dans sa conception et sa mise en œuvre et vise à accompagner les entreprises du commerce et de l'artisanat vers une meilleure prise en

compte des évolutions des comportements des consommateurs (réemploi, retour aux labels, au local, ...) et de la transition numérique.

**Le CESER approuve l'engagement de cette action nouvelle qui prendra effet à partir de l'année 2020.**

**Par ailleurs, 295 K€ en AE sont prévus pour des diagnostics financiers supplémentaires concernant des entreprises en restructuration,** ainsi que des études en matière d'intelligence économique.

**Les AE complémentaires sont compensées par des réductions sur différentes actions qui n'ont pas toujours rencontré les objectifs estimés initialement. Il serait intéressant que les rapports de la Région détaillent mieux les raisons pour lesquelles ces budgets sont réajustés à la baisse.**

### *Les crédits de paiement (investissement)*

Pas d'évolution des crédits de paiement sur la partie investissement

### *Les crédits de paiement (fonctionnement)*

CPF		BP 2019	BS 2019	DM3 2019	DM3/BP 2019	Total 2019	Total 2019/BP
<b>Entreprise, développement international,</b>		<b>33 280 000</b>	<b>1 801 317</b>			<b>35 081 317</b>	<b>5,41%</b>
166	Internationalisation de l'économie	1 698 400				1 698 400	
510	Appui à la performance - conseil		500 000	-330 000		170 000	
511	Soutien investissement / emploi						
513	Soutien création / transmission	1 394 400		-200 000	-14,34%	1 194 400	-14,34%
514	Economie résidentielle	180 000				180 000	
516	Animation économique	12 926 505		770 000	5,96%	13 696 505	5,96%
517	croissance bleue et numérique	1 663 561	905 860	-200 000	-12,02%	2 369 421	42,43%
518	Soutien à l'innovation	938 740	372 497			1 311 237	39,68%
519	Rayonnement à l'international	681 600				681 600	
304	Programmes de recherche	2 044 979				2 044 979	
431	Tourisme	217 996	22 960			240 956	10,53%
512	Soutien aux transitions	638 798				638 798	
1400	Grands équipements de recherche	100 000				100 000	
1402	Accueil chercheurs, valorisation...	4 346 270				4 346 270	
1405	Rayonnement de la science...	1 698 323				1 698 323	
38	Aide à la mobilité sortante	2 933 000				2 933 000	
184	Contrat Etat-Région-Invest. Immo						
355	Etablissements d'enseignement et vie étudiante	1 667 428				1 667 428	
356	Contrat Etat-Région : investissements						
357	Investissements immobiliers...	110 000				110 000	
246	GPM de Nantes Saint-Nazaire	40 000		-40 000	-100,00%		-100,00%
<b>Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche</b>		<b>4 000 000</b>	<b>268 142</b>			<b>4 268 142</b>	<b>6,70%</b>
113	Alimentation, entreprises agro...	1 000 000	110 050	-15 600	-1,56%	1 094 450	9,45%
192	Pêche maritime	5 000				5 000	
193	Aquaculture						
310	Agriculture et dév durable	1 400 000		4 400	0,31%	1 404 400	0,31%
520	Valorisation produits halieutiques	383 000	17 500			400 500	4,57%
1100	Qualité et commercialisation des produits de la mer	8 000				8 000	
1101	Actions communes filières pêche et aquaculture	4 000				4 000	
UEFD FE	fonds européens 2014-2020 FEADER						
UEFD FE	fonds européens 2014-2020 FEAMP						
114	Economie de proximité, alimentation et territoire	1 200 000	140 592	11 200	0,93%	1 351 792	12,65%

770 000 € de crédits de paiement en fonctionnement sont proposés afin de permettre le paiement de la dernière tranche du marché avec l'Agence régionale. Ce montant est compensé par des CP en retrait sur plusieurs postes.

**Même remarque que précédemment : lorsque les objectifs initialement estimés ne sont pas atteints pour certaines actions, il serait intéressant que les rapports de la Région apportent quelques commentaires.**

## Commission n°4 « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Energies »

### *Les autorisations de programme (investissement)*

Pas d'évolution des autorisations de programme.

### *Les autorisations d'engagement (fonctionnement)*

AE		BP 2019	BS 2019	DM3 2019	DM3/BP 2019	Total 2019	Total 2019/BP
<b>Transports, mobilité, infrastructu</b>		<b>369 000 073</b>		<b>1 003 846</b>	<b>0,27%</b>	<b>370 003 919</b>	<b>0,27%</b>
104	Fonctionnement du réseau	159 101 956		1 003 846	0,63%	160 105 802	0,63%
106	Modernisation du parc						
107	Infrastructures ferroviaires						
221	Points d'arrêt et intermodalité						
263	Transports maritimes	6 500 000				6 500 000	
359	Multimodalité et innovations	53 875				53 875	
378	Aménagement numérique	160 000				160 000	
509	Politique routière régionale						
533	Transports scolaires	143 248 220				143 248 220	
534	Transports interurbains	59 936 022				59 936 022	
<b>Territoires, ruralité, santé, enviro</b>		<b>9 475 067</b>				<b>9 475 067</b>	
285	Transition énergétique	1 185 000		-27 000	-2,28%	1 158 000	-2,28%
430	Logement/efficacité énergétiq	676 000				676 000	
<b>Entreprise, développement intern</b>		<b>35 329 000</b>	<b>13 849 100</b>			<b>49 178 100</b>	<b>39,20%</b>
246	Grand Port Maritime de NSN	40 000		-40 000	-100,00%		-100,00%

### *Les crédits de paiement d'investissement*

Pas d'évolution des crédits de paiement sur la partie investissement.

### *Les crédits de paiement de fonctionnement*

Pas d'évolution des crédits de paiement sur la partie fonctionnement à l'exception de la baisse de 40 000 € sur la ligne dédiée au Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (voir ci-dessous).

### **Principales remarques sur la DM3**

La DM3 comporte peu d'évolutions sur le périmètre de la C4 du CESER. L'évolution la plus notable concerne l'ajustement de 1 million d'euro en autorisations d'engagement sur la ligne 104 (fonctionnement du réseau de transport régional) correspondant à la prise en charge du **transport ferroviaire des scolaires** (abonnements Aléop scolaire), encaissée auparavant par la SNCF.



Le CESER note par ailleurs que les AE et CP de 40 000 € prévus au budget primitif pour des **études sur l'avenir du Grand Port Maritime** sont annulés à l'occasion de cette décision modificative. L'exécutif explique qu'il s'agit d'un report sur 2020. Le CESER souhaite que les études annoncées puissent être rapidement conduites afin de porter la réflexion stratégique sur l'avenir du Port, qui doit accélérer sa transition.

### **Autres rapports**

- ***Fonctionnement du réseau de transport régional***

Le compte définitif 2018, dans le cadre de la convention d'exploitation des services ferroviaires régionaux, est en nette diminution par rapport à la trajectoire prévisionnelle 2018. Il s'élève à 149 397 680,34 € pour une trajectoire fixée à 153 207 905,90 € (soit une baisse de la contribution régionale de 3,8 M€). Cette baisse est principalement due aux mouvements sociaux et à la non-circulation des trains sur la virgule de Sablé. Elle reste soumise à la négociation avec SNCF mobilités. **Le CESER note la baisse prévisible de la contribution régionale et s'interroge sur la réaffectation de ces sommes.**

La Région dispose de matériels roulant Regiolis et Regio2N équipés de systèmes de comptage automatique. Elle souhaite lancer un marché (pour lequel elle prévoit 100 000€ en AE) afin de récupérer, traiter et analyser ces données. **Le CESER se réjouit de la mise en place de ce traitement des données** et souligne l'importance d'une telle démarche pour un pilotage fin de l'offre de transports, comme il l'indique dans sa contribution au futur schéma régional des mobilités.

En partenariat avec les collectivités locales concernées, la Région va engager une étude portant sur la détermination du trafic captable par la ligne ferroviaire entre Cholet et Les Herbiers. **Le CESER salue le lancement de cette étude.** Il souligne que dans les années à venir, des études pourraient être menées pour la réouverture d'autres lignes, notamment sur les liaisons entre les principales agglomérations et leur périphérie.

- ***Plan régional pour la filière forêt – bois en Pays de la Loire 2019-2024***

Dans le cadre de son Plan régional pour la filière forêt – bois en Pays de la Loire 2019-2024, la Région souligne que la filière Bois énergie s'est fortement développée ces dernières années mais qu'elle dispose encore d'un potentiel important de développement. **Le CESER partage l'idée que la croissance raisonnée du bois-énergie constitue un atout** pour la transition énergétique tout en insistant sur la hiérarchie des usages, comme cela est indiqué dans le rapport.

Concernant les mesures proposées, il partage l'objectif de **consolidation et de structuration de la filière** afin de sécuriser les approvisionnements tout en assurant leur caractère local. Il approuve le soutien aux relais « énergies renouvelables » et s'interroge sur les moyens de soutenir davantage l'installation de chaufferies bois et de réseaux de chaleur dans les collectivités.

Le CESER suggère enfin que la Région examine la pertinence et la compatibilité d'autres usages expérimentaux du bois-énergie tels que la pyrogazéification (gaz à partir de bois).

## Commission n°5 « Aménagement des territoires – Cadre de vie »

### *Les autorisations de programme (investissement)*

AP		BP 2019	BS 2019	DM3 2019	DM3/BP 2019	Total 2019	Total 2019/BP
	Territoires, ruralité, santé, environne	68 714 364	2 900 000	4 620 000	6,72%	76 234 364	10,94%
430	Logement/efficacité énergétique	10 500 000	0	0	0,00%	10 500 000	0,00%
188	Santé publique, vieillissement et poli	1 500 000	1 000 000	620 000	41,33%	3 120 000	108,00%
265	Développement et animation des terr	41 560 000	1 700 000	4 000 000	9,62%	47 260 000	13,72%
266	Biodiversité et littoral	3 497 364	200 000	0	0,00%	3 697 364	5,72%
389	Economie circulaire, déchets, risque	420 000	0	0	0,00%	420 000	0,00%
429	Eau et Loire	6 145 000	0	0	0,00%	6 145 000	0,00%
344	Information géographique régionale	1 730 000	0	0	0,00%	1 730 000	0,00%

Le CESER prend acte de l'augmentation de 4 M€ en AP due au succès du pacte rural (fonds communal) dont ont bénéficié 930 projets communaux. Il reconnaît la souplesse et la simplicité du dispositif mais insiste sur la nécessaire cohérence avec les EPCI.

### *Les autorisations d'engagement (fonctionnement)*

AE		BP 2019	BS 2019	DM3 2019	DM3/BP 2019	Total 2019	Total 2019/BP
	Territoires, ruralité, santé, environne	9 475 067	0	200 000	2,11%	9 675 067	2,11%
430	Logement/efficacité énergétique	676 000	0	0	0,00%	676 000	0,00%
188	Santé publique, vieillissement et poli	2 017 000	0	0	0,00%	2 017 000	0,00%
265	Développement et animation des terr	200 000	0	0	0,00%	200 000	0,00%
266	Biodiversité et littoral	4 110 667	0	0	0,00%	4 110 667	0,00%
389	Economie circulaire, déchets, risque	450 000	0	200 000	44,44%	650 000	44,44%
429	Eau et Loire	686 400	0	27 000	3,93%	713 400	3,93%
344	Information géographique régionale	150 000	0	0	0,00%	150 000	0,00%

Le CESER se félicite d'une dotation complémentaire de 200 000€ d'AE pour soutenir 18 nouveaux projets.

## Commission n°6 « Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »

### *Les autorisations de programme (investissement)*

Pas d'évolution des autorisations de programme

## Les autorisations d'engagement (fonctionnement)

AE		BP 2019	BS 2019	DM3 2019	DM3/BP 2019	Total 2019	Total 2019/BP
<b>Emploi, apprentissage, formation</b>		<b>260 143 020</b>	<b>0</b>	<b>3 033 380</b>		<b>263 176 400</b>	
189	Fonctionnement du dispositif	98 890 000	0	1 500 000	1,52%	100 390 000	1,52%
190	Mesures pour les apprentis	13 700 000	4 735 000	370 000	2,70%	18 805 000	37,26%
191	Investissements CFA		0	0		0	
210	Investissement Form Pro		0	0		0	
255	Orientation	2 660 000	89 750	0	0,00%	2 749 750	3,37%
323	Actions éducatives	1 700 000	0	0	0,00%	1 700 000	0,00%
370	Formation des détenus	1 693 366	0	0	0,00%	1 693 366	0,00%
373	Invest sanitaire et social		0	0		0	
381	Formation - Accès évolution	2 700 000	0	-100 699	-3,73%	2 599 301	-3,73%
433	Orientation - Analyse et prospective	6 000 000	450 000	-694 167	-11,57%	5 755 833	-4,07%
500	FORMATION - PRÉPA	1 118 412	0	0	0,00%	1 118 412	0,00%
501	FORMATION - VISA	27 551 004	0	0	0,00%	27 551 004	0,00%
502	FORMATION - ACCES Emploi	11 600 000	0	2 101 193	18,11%	13 701 193	18,11%
521	Ingénierie-études - Apprentissage	190 000	0	0	0,00%	190 000	0,00%
522	Conditions de vie des apprenants	43 928 000	0	1 158 053	2,64%	45 086 053	2,64%
523	Ingénierie et études	6 065 000	-450 000	-770 000	-12,70%	4 845 000	-20,12%
524	Région Formation - Visa sanitaire et social	42 347 238	0	-531 000	-1,25%	41 816 238	-1,25%
<b>Educateur et Lycées, orientation</b>		<b>97 951 604</b>	<b>0</b>	<b>1 900 000</b>	<b>1,94%</b>	<b>99 851 604</b>	<b>1,94%</b>
330	Fonctionnement des E.P.L.E.	33 664 770	0	0	0,00%	33 664 770	0,00%
331	Travaux dans les E.P.L.E.	150 000	0	400 000	266,67%	550 000	266,67%
332	Equipements des E.P.L.E.	250 000	0	0	0,00%	250 000	0,00%
334	Informatisation des lycées	1 480 000	0	0	0,00%	1 480 000	0,00%
335	Fctmt établissements privés	38 551 940	0	0	0,00%	38 551 940	0,00%
336	Invest. établissements privés		0	0		0	
337	Etudes et promotions	40 000	0	0	0,00%	40 000	0,00%
338	Aides sociales	16 624 894	0	0	0,00%	16 624 894	0,00%
339	Pacte éducatif régional	4 240 000	0	100 000	2,36%	4 340 000	2,36%
351	Fonds annuel d'intervention	2 000 000	0	0	0,00%	2 000 000	0,00%
404	Entretien et maintenance	0	0	1 400 000		1 400 000	
432	Orientation et décrochage	950 000	0	0	147,37%	2 350 000	147,37%

### 189-Fonctionnement du dispositif

1 500 000 € d'autorisations d'engagement.

En fin d'année 2019, la situation de chaque CFA sera étudiée, en prenant en compte les résultats passés et le budget actualisé des centres. Le CESER apprécie l'intervention complémentaire de la Région pour permettre aux CFA déficitaires d'aborder la réforme sans remettre en cause leur activité de formation sur leurs territoires respectifs, et de consolider leurs bases financières ; il sera attentif à l'évolution de l'impact de la réforme sur les CFA, dans le maintien des équilibres territoriaux.

### 190- mesures en faveur des apprentis

370 000 € en autorisations d'engagement, en hausse de 37%

L'ensemble des dispositifs d'aides aux apprentis (équipement professionnel, fonds social, manuels scolaires, Pass apprenti), portera à 5,1 M€ le soutien direct de la Région aux apprentis pour la seule rentrée 2019

## 502-Region-formation-acces emploi

Une augmentation consécutive de 2,1M€ ajuste la convention financière avec Pôle Emploi.

## 522- conditions de vie des apprenants

1 158 053 € d'autorisations d'engagement, afin de financer 522 formations d'adaptation à l'emploi supplémentaires mises en œuvre par Pôle emploi dans le cadre du dispositif Parcours TPME

## 331-travaux dans les EPLE

Un montant de 400 000 € en AE, en hausse de 260% est destiné à permettre le règlement amiable du différend entre la Région des Pays de la Loire et l'entreprise ayant réalisé la construction du lycée Honoré d'Estienne d'Orves à Carquefou.

### Les crédits de paiement en investissement

Pas d'évolution des crédits de paiement sur la partie investissement

### Les crédits de paiement en fonctionnement

CPF		BP 2019	BS 2019	DM3 2019	DM3/BP 2019	Total 2019	Total 2019/BP
<b>Emploi, apprentissage, formation</b>		<b>316 479 821</b>	<b>-100 000</b>	<b>2 770 000</b>	<b>0,88%</b>	<b>319 149 821</b>	<b>0,84%</b>
58	Gestion financière...	157 172		0	0,00%	157 172	0,00%
189	Fonctionnement du dispositif	98 890 000		0	0,00%	98 890 000	0,00%
190	Mesures pour les apprentis	12 456 000		-355 000	-2,85%	12 101 000	-2,85%
191	Investissements CFA			0		0	
207	Rémunération stagiaires	20 000		0	0,00%	20 000	0,00%
244	Aides employeurs d'apprentis	22 010 000		3 125 000	14,20%	25 135 000	14,20%
255	Orientation - Valorisation	1 925 000	-100 000	0	0,00%	1 825 000	-5,19%
312	Formation - Visa sanitaire	250 000		0	0,00%	250 000	0,00%
323	Actions éducatives	1 795 000		0	0,00%	1 795 000	0,00%
370	Formation des détenus	1 671 280		0	0,00%	1 671 280	0,00%
373	Invest sanitaire et social			0		0	
381	Formation - Accès évolution	1 909 477		0	0,00%	1 909 477	0,00%
386	Ingénierie	73 000		0	0,00%	73 000	0,00%
387	Études et promotion	46 922		0	0,00%	46 922	0,00%
433	Orientation - Analyse et prospe	5 660 303		0	0,00%	5 660 303	0,00%
500	FORMATION - PRÉPA	10 216 017		0	0,00%	10 216 017	0,00%
501	FORMATION - VISA	55 045 323		0	0,00%	55 045 323	0,00%
502	FORMATION - ACCES Emploi	13 040 700		265 904	2,04%	13 306 604	2,04%
503	FORMATION - ACCES Entrepren	1 109 332		0	0,00%	1 109 332	0,00%
521	Ingénierie/études - Apprentis	304 078		0	0,00%	304 078	0,00%
522	Conditions de vie des apprenés	44 777 409		0	0,00%	44 777 409	0,00%
523	Ingénierie et études	2 568 070		0	0,00%	2 568 070	0,00%
524	Formation - Visa sanitaire ets	42 554 738		-265 904	-0,62%	42 288 834	-0,62%
				0		0	
<b>Education et Lycées, orientation</b>		<b>86 820 044</b>		<b>1 303 000</b>	<b>1,50%</b>	<b>88 123 044</b>	<b>1,50%</b>
330	Fonctionnement des E.P.L.E.	33 370 000		0	0,00%	33 370 000	0,00%
331	Travaux dans les E.P.L.E.	120 000		0	0,00%	120 000	0,00%
332	Equipements des E.P.L.E.	180 000		0	0,00%	180 000	0,00%
334	Informatisation des lycées pu	811 700		828 000	102,01%	1 639 700	102,01%
335	Fctmt établissements privés	38 551 940		0	0,00%	38 551 940	0,00%
336	privés			0		0	
337	Etudes et promotions	210 000		0	0,00%	210 000	0,00%
338	Aides sociales	7 216 470		0	0,00%	7 216 470	0,00%
339	Pacte éducatif régional	3 809 890		-25 000	-0,66%	3 784 890	-0,66%
351	Fonds annuel d'intervention	1 271 544		0	0,00%	1 271 544	0,00%
404	Entretien et maintenance lycé	428 500		500 000	116,69%	928 500	116,69%
432	Orientation et décrochage	850 000		0	0,00%	850 000	0,00%

## **502- REGION-FORMATION-ACCES Emploi**

265 904 € de crédits de paiement en fonctionnement (redéploiement avec Visa sanitaire et social).

Sur ce programme, le CESER peut apprécier le financement de 522 formations d'adaptation à l'emploi supplémentaires mises en œuvre par Pôle emploi dans le cadre du dispositif parcours TPME (ce qui fait un total de 892 parcours TPME pour l'année 2019 au lieu des 370 parcours prévus initialement).

## **334- Informatisation des lycées**

828 000€ de crédits de paiement de fonctionnement, avec 102% d'augmentation, ce qui accélère le plan de modernisation des équipements numériques en doublant les montants (Plan de modernisation des équipements numériques).

## **404 Entretien et maintenance dans les lycées**

Avec une enveloppe de 500K€, l'entretien et la maintenance connaissent une augmentation de 10% par rapport au budget prévu, qui correspond à un réel souci de la Région de maintenir à haut niveau l'entretien et la maintenance des lycées qui correspond au suivi bâtimementaire réglementaire.

## ***Autre rapport***

### **330-Fonctionnement des E.P.L.E**

Le rapport 330 porte sur les nouvelles modalités de calcul de la Dotation Annuelle des Crédits de Fonctionnement applicables à l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et sur les montants attribués aux établissements pour l'exercice 2020. Ces montants seront affectés au BP 2020.

Le CESER salue le travail réalisé par le service de la Région pour mettre en place ces nouvelles modalités plus en corrélation avec les réalités de chaque établissement. Ces nouvelles modalités vont augmenter la dotation globale de 10 % sur 3 ans (+3,350 M).

La réforme du BAC avec les options, opérationnelle cette année, bouscule l'organisation des lycées. L'anticipation de la Région dans le cadre du SIL, a permis de limiter les difficultés.

## Commission n°7 « Culture - Patrimoine - Sport – Tourisme - Vie associative »

### Les autorisations de programme (investissement)

AP		BP 2019	BS 2019	DM3 2019	DM3/BP 2019	Total 2019	Total 2019/BP
Culture, sport vie associative, béné		21 902 700	3 830 000			25 732 700	17,49%
74	Actions territoriales	695 000		85 387	12,29%	780 387	12,29%
92	Equipements structurants	8 396 700	2 200 000	134 613	1,60%	10 731 313	27,80%
259	Equipements et partenariats sportifs	895 000				895 000	
197	Patrimoine	5 140 000	70 000	-370 000	-7,20%	4 840 000	-5,84%
198	Arts de la scène						
199	Livre et lecture	150 000				150 000	
315	Arts visuels	2 171 000		150 000	6,91%	2 321 000	6,91%
376	Vie asso, égalité homme-femme, bénévolat et précarité	100 000	35 000			135 000	35,00%
388	Autonomie des jeunes						
525	Sport	580 000				580 000	
530	Actions musicales structurantes	275 000				275 000	
532	Abbaye Royale de fontevraud	3 500 000	1 525 000			5 025 000	43,57%
431	Tourisme	7 002 600	-114 800			6 887 800	-1,64%

### Les autorisations d'engagement (fonctionnement)

AE		BP 2019	BS 2019	DM3 2019	DM3/BP 2019	Total 2019	Total 2019/BP
Culture, sport vie associative, béné		30 974 784	1 550 516	105 000	0,34%	32 630 300	5,34%
74	Actions territoriales	1 768 000	10 000			1 778 000	0,57%
92	Equipements structurants						
259	Equipements et partenariats sportifs	447 000				447 000	
197	Patrimoine	647 850	140 000			787 850	21,61%
198	Arts de la scène	6 826 800	-10 000	-90 000	-1,32%	6 726 800	-1,46%
199	Livre et lecture	1 561 000		25 000	1,60%	1 586 000	1,60%
315	Arts visuels	2 057 000		80 000	3,89%	2 137 000	3,89%
376	Vie asso, égalité homme-femme, bénévolat et précarité	1 150 000	-35 000			1 115 000	-3,04%
388	Autonomie des jeunes	2 470 000				2 470 000	
525	Sport	5 760 000				5 760 000	
530	Actions musicales structurantes	5 232 134	145 516	90 000	1,72%	5 467 650	4,50%
532	Abbaye Royale de fontevraud	3 055 000	1 300 000			4 355 000	42,55%
431	Tourisme	128 392	164 800	25 000	19,47%	318 192	147,83%

### Les crédits de paiement d'investissement

Pas d'évolution des crédits de paiement sur la partie investissement pour la DM3.

### Les crédits de paiement de fonctionnement

Pas d'évolution des crédits de paiement sur la partie fonctionnement pour la DM3.

Pour la culture, du fait d'une sous-consommation de crédits sur les lignes 197 et 198, un redéploiement a été effectué sur les lignes 74, 92, 315 et 530, tant en investissement qu'en fonctionnement.

En ce qui concerne le tourisme, il n'y a rien de significatif ni en investissement ni en fonctionnement, sinon l'évolution globale de 147 % du programme 431 en fonctionnement, notamment suite à une régularisation des imputations comptables dans la démarche de certification lors du BS.

### **Principales remarques sur la DM3**

Concernant le livre et la lecture, le CESER s'interroge sur l'opération du Prix littéraire des lycéens et apprentis (problème de ratio coût/public touché et de dynamique sur la région).

Les autres évolutions de la DM3, non significatives, n'appellent pas de remarques du CESER.





## 4. Les comptes des SEM et SPL

En complément des informations obtenues en juin 2019 sur les comptes de la SEM Régionale des Pays de la Loire, de la Société Publique Régionale des Pays de la Loire et des entités de Fontevraud, le CESER a obtenu à l'occasion de la DM3 les comptes des autres SEM et SPL dans lesquelles la Région dispose d'une part de capital. Comme évoqué dans l'avis du CESER DU 18 juin 2019, la Région a entamé un inventaire des entités liées, c'est-à-dire des entités dans lesquelles elle exerce une influence déterminante. Elle a identifié à cette occasion, outre les structures dans lesquelles elle détient une part en capital, d'autres organismes de coopération (syndicats mixtes, associations, GIP, établissements publics, etc..) ou structures auxquelles elle contribue financièrement. Le CESER n'a pas encore les informations concernant ces dernières. La Région a complété sa communication des informations relatives au SEM Alter Eco et Laval Mayenne Aménagement conformément aux demandes de la Cour des comptes. En revanche, elle n'a pas de participation au capital de la société d'équipement et de construction de la Sarthe, et de la SAS Patrimoine.

Les tableaux ci-dessous résument les principaux agrégats relatifs aux structures dans lesquelles la Région détient une part en capital sur la base des informations au 31.12.2018. Par conséquent, les structures créées depuis cette date (SAS portant les technocampus...) ne font l'objet d'aucune information à ce stade. Ils montrent que les montants investis par la Région sont assez peu significatifs en dehors de ceux investis dans la SEM régionale et la SPL.

Sociétés d'Economie Mixte (montants en K€)	Capital social en K€	% participation Région	Parts Région au 31/12/18	Produits exploitation (hors subv)	Subvention d'exploitation	Résultat net	Capitaux propres	QP Capitaux propres	Subvention d'investissement	Contribution financière de la Région 2018
SAEM Vendée	3 000	12,00%	360	594,0	-	15,6	2 370,1	284,4	-	150,0
SAEML La Folle Journée	300	15,00%	45	3 039,3	1 565,1	26,2	324,2	48,6	-	180,0
SEM Régionale des Pays de la Loire	10 100	77,62%	7 840		Voir avis du CESER du 18 juin 2019 sur le CA 2018					
SAEML Alter Eco	10 000	9,50%	950	4 519,5	-	413,3	13 906,0	1 321,1	-	
SEM Laval Mayenne Aménagement	3 830	5,22%	200	7 033,2	-	370,2	7 404,4	370,2	3 095,1	346,5
SEM Le Mans Sarthe Basket	505	12,77%	65	4 464,3	1 528,0	12,5	624,2	79,7	-	140,0
			<b>9 335</b>							

Sociétés Publiques Locales (montants en K€)	Capital social	% participation Région	Parts Région au 31/12/18	Produits exploitation	Subvention d'exploitation	Résultat net	Capitaux propres	QP Capitaux propres	Subvention d'investissement	Contribution financière de la Région 2018	
SPL SAMOA	1 000	5,00%	50	18 904,0	583,3	18,3	2 279,0	2 280,9	47,6		
SPL Loire Atlantique Développement	600	5,57%	33	6 354,1	3 812,8	40,3	1 058,9	59,0	1,8	-	
SPL Le Voyage à Nantes	1 000	5,00%	50	12 293,8	17 173,0	9,4	9 310,0	465,5	8 307,0	155,0	
SPR Abbaye de Fontevraud	225	70,00%	157	Voir avis du CESER du 18 juin 2019 sur le CA 2018							
SPL Pays de la Loire Environnement et Biodiversité	80	68,75%	55	29,0	540,0	17,8	205,5	141,3		340,0	
SPL Nantes Events Center (Cité le Centre des Congrès)	3 810	1,00%	38	10 412,6	3 570,0	177,1	5 835,7	4 012,1	1 354,5	65,0	
SPL Pays de la Loire	1 500	96,47%	447	<sup>1</sup>	Voir avis du CESER du 18 juin 2019 sur le CA 2018						
SPL Océan Marais de Monts Tourisme	37	1,00%	0	1 757,4	2,5	86,1	45,4	0,5	-	2,5	
SPL Pornichet La Destination	302	2,00%	6	956,1	492,0	1,4	269,6	5,4		-	
SPL Destination Vendée Grand Littoral	39	5,00%	2	90,2	536,7	42,9	1,8	0,1	-		
SPL Angers Loire Tourisme Expo Congrès	1 500	0,67%	10	8 027,0	3 016,1	117,7	614,2	10,8	-	130,0	
Saint-Nazaire Agglomération Tourisme	250	1,50%	4	5 380,0	3 990,7	20,0	270,0	4,0	-	-	
Destination Bretagne Plein Sud	270	9,10%	25	732,3	2 635,3	70,2	532,1	48,4			
			<b>1 877</b>								